

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Cypermethrin Formulation

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Kilsheelan  
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,  
entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

**Stockage:**

P405 Garder sous clef.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|---|----------------|--------------------------|
|              |   |                |                          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

Version 3.1 Date de révision: 20.06.2025 Numéro de la FDS: 6116948-00016 Date de dernière parution: 14.04.2025  
Date de la première version publiée: 15.07.2020

|                                   |   |   |                |
|-----------------------------------|---|---|----------------|
| Huile de soja                     | 8001-22-7<br>232-274-4                  | Aquatic Chronic 4;<br>H413  | >= 90 - <= 100 |
| Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50 | 52315-07-8<br>257-842-9<br>607-421-00-4 | Acute Tox. 4; H302<br>Repr. 2; H361f<br>STOT SE 2; H371<br>(Système nerveux)<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100.000<br>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100.000<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 367 mg/kg | >= 3 - < 10    |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Susceptible de nuire à la fertilité.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Éviter le contact avec les yeux.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

- Mesures d'hygiène :
- Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
  - Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                             | No.-CAS    | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle       | Base    |
|--|------------|---------------------------------------|------------------------------|---------|
| Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50      | 52315-07-8 | TWA                                   | 50 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3) | Interne |
| Information supplémentaire: DSEN, Peau |            |                                       |                              |         |
|  |            | limite d'essuyage                     | 100 µg/100 cm <sup>2</sup>   | Interne |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas de confinement particulier.

### Équipement de protection individuelle

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Protection des yeux/du visage     | : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.<br>Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.<br>Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols. |
| Protection des mains              |   |
| Matériel                          | : Gants résistant aux produits chimiques  |
| Protection de la peau et du corps | : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.  |
| Protection respiratoire           | : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.<br>Le filtre doit être conforme à NBN EN 14387  |
| Filtre de type                    | : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)  |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                         |
|---|-------------------------|
| État physique   | : liquide               |
| Couleur   | : jaune                 |
| Odeur   | : caractéristique       |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : -30 °C                |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : 210 °C                |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : Non applicable        |
| Inflammabilité (liquides)   | : Non applicable        |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : 208 °C

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 0,92 - 0,94

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 367 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): 891 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.800 mg/kg

DL50 (Lapin): > 2.400 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

|          |   |                             |
|----------|---|-----------------------------|
| Espèce   | : | Lapin                       |
| Méthode  | : | Test de Draize              |
| Résultat | : | Pas d'irritation de la peau |

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

|          |   |                           |
|----------|---|---------------------------|
| Espèce   | : | Lapin                     |
| Méthode  | : | Test de Draize            |
| Résultat | : | Pas d'irritation des yeux |

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

|              |   |   |
|--------------|---|---|
| Type de Test | : | Magnusson-Kligman-Test  |
| Espèce       | : | Cochon d'Inde   |
| Evaluation   | : | N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. |
| Résultat     | : | Pas un sensibilisateur de la peau.                            |

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

|                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Génotoxicité in vitro | : | Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro<br>Système d'essais: Lymphocytes humains<br>Résultat: négatif |
|-----------------------|---|--|

Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs  
Système d'essais: Lymphocytes humains

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: positif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Dermale  
Résultat: positif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité.

#### Composants:

#### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité  
Espèce: Rat, mâle  
Voie d'application: Oral(e)  
Fertilité: LOAEL: 68 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Incidences sur la fécondité., effets sur la reproduction des hommes, Effets sur les testicules

Type de Test: Fertilité  
Espèce: Rat, mâle  
Voie d'application: Oral(e)  
Fertilité: NOAEL: 6,25 Poids corporel mg / kg  
Organes cibles: organes de reproduction de l'homme, Testicule

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 5 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Aucune incidence sur le développement du fœtus., Aucune incidence sur la capacité de reproduction., Perte de poids corporel

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Tératogénicité: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Tératogénicité: NOAEL: 17,5 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.  
- Evaluation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:**

Organes cibles : Système nerveux  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité à dose répétée**

#### Composants:

##### **Huile de soja:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 h

##### **Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 3 mois  
Organes cibles : Système nerveux central

Espèce : Lapin  
NOAEL : 12,5 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

|                    |   |   |
|--------------------|---|---|
| Voie d'application | : | Oral(e)   |
| Durée d'exposition | : | 3 mois  |
| Organes cibles     | : | Système nerveux central   |
| Espèce             | : | Chien   |
| NOAEL              | : | 1 mg/kg   |
| Voie d'application | : | Oral(e)   |
| Durée d'exposition | : | 1 a   |
| Symptômes          | : | anxiété, effets sur le système nerveux central                        |
| Espèce             | : | Lapin   |
| NOAEL              | : | 20 mg/kg  |
| Voie d'application | : | Dermale   |
| Durée d'exposition | : | 3 Sem.  |
| Organes cibles     | : | organes de reproduction de l'homme                                    |
| Symptômes          | : | Prise de poids corporelle réduite, Consommation de nourriture réduite |

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

|            |   |   |
|------------|---|---|
| Evaluation | : | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|------------|---|---|

### Expérience de l'exposition humaine

#### Composants:

#### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

|                        |   |  |
|------------------------|---|--|
| Informations générales | : | Organes cibles: Système nerveux<br>Symptômes: Faiblesse musculaire, effets sur le système nerveux central<br>Remarques: Basé sur l'effet observé chez l'homme<br>Les effets secondaires les plus connus sont :<br>Remarques: Paresthésie |
|------------------------|---|--|

### Information supplémentaire

#### Composants:

#### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

|           |   |                                 |
|-----------|---|---------------------------------|
| Remarques | : | Absorption par la peau possible |
|-----------|---|---------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

###### **Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:**

|  |   |  |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons   | : | CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,39 µg/l<br>Durée d'exposition: 96 h             |
|  |   | CE50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 0,95 µg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0036 µg/l<br>Durée d'exposition: 48 h                    |
|  |   | CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,00475 µg/l<br>Durée d'exposition: 48 h            |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | : | 100.000  |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | : | NOEC: 0,14 µg/l<br>Durée d'exposition: 30 jr<br>Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 0,000781 µg/l<br>Durée d'exposition: 28 jr<br>Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)       |
| Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)                            | : | 100.000  |

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Composants:

###### **Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:**

|  |   |   |
|--|---|---|
| Tests de simulation de la biodégradation | : | Compartiment de l'Environnement: Sol<br>Type de valeur: DT50<br>Valeur: 60 jr |
| Stabilité dans l'eau                     | : | Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 17 jr                            |

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Composants:

###### **Huile de soja:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4  
Remarques: Calcul

### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 488

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,6

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

### Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50:

Répartition entre les compar- : log Koc: 5,58  
timents environnementaux

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|             |   |         |
|-------------|---|---------|
| <b>ADN</b>  | : | UN 3082 |
| <b>ADR</b>  | : | UN 3082 |
| <b>RID</b>  | : | UN 3082 |
| <b>IMDG</b> | : | UN 3082 |
| <b>IATA</b> | : | UN 3082 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| <b>ADN</b>  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50) |
| <b>ADR</b>  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50) |
| <b>RID</b>  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(Cyperméthrine cis/trans +/- 50/50) |
| <b>IMDG</b> | : | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.<br>(Cypermethrin)   |
| <b>IATA</b> | : | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.<br>(Cypermethrin)   |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADN</b>  | :      | 9                    |
| <b>ADR</b>  | :      | 9                    |
| <b>RID</b>  | :      | 9                    |
| <b>IMDG</b> | :      | 9                    |
| <b>IATA</b> | :      | 9                    |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                    |   |     |
|--------------------|---|-----|
| <b>ADN</b>         |   |     |
| Groupe d'emballage | : | III |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 14.04.2025              |
| 3.1     | 20.06.2025        | 6116948-00016     | Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |

Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).  
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

|    |                                 |                     |                     |
|----|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| E1 | DANGERS POUR<br>L'ENVIRONNEMENT | Quantité 1<br>100 t | Quantité 2<br>200 t |
|----|---------------------------------|---------------------|---------------------|

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

|       |                 |
|-------|-----------------|
| AICS  | : non déterminé |
| DSL   | : non déterminé |
| IECSC | : non déterminé |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

|                     |   |
|---------------------|---|
| Autres informations | : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. |
|---------------------|---|

### Texte complet pour phrase H

|       |   |
|-------|---|
| H302  | : Nocif en cas d'ingestion.   |
| H361f | : Susceptible de nuire à la fertilité.  |
| H371  | : Risque présumé d'effets graves pour les organes.  |
| H400  | : Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410  | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413  | : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.                            |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |  |
|-----------------|--|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë   |
| Aquatic Acute   | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                 |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique             |
| Repr.           | : Toxicité pour la reproduction  |
| STOT SE         | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (Etats-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Repr. 2           | H361f |
| Aquatic Acute 1   | H400  |
| Aquatic Chronic 1 | H410  |

### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cypermethrin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>20.06.2025 | Numéro de la FDS:<br>6116948-00016 | Date de dernière parution: 14.04.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.07.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

---

BE / FR